

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215902206-20230406-DEL2023041-DE

S²LOW

LE BUDGET PRIMITIF

Séance du conseil municipal du 06/04/2023

L'AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIERE

Parce que ?

- Nous ne voulons pas diminuer la qualité de service public et fermer des services non régaliens ;
- Nous subissons, au même titre que les entreprises, davantage la hausse des coûts de l'énergie ;
- Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le patrimoine dégradé ;
- Les mesures de l'Etat impactant les collectivités ne sont pas compensées à hauteur.

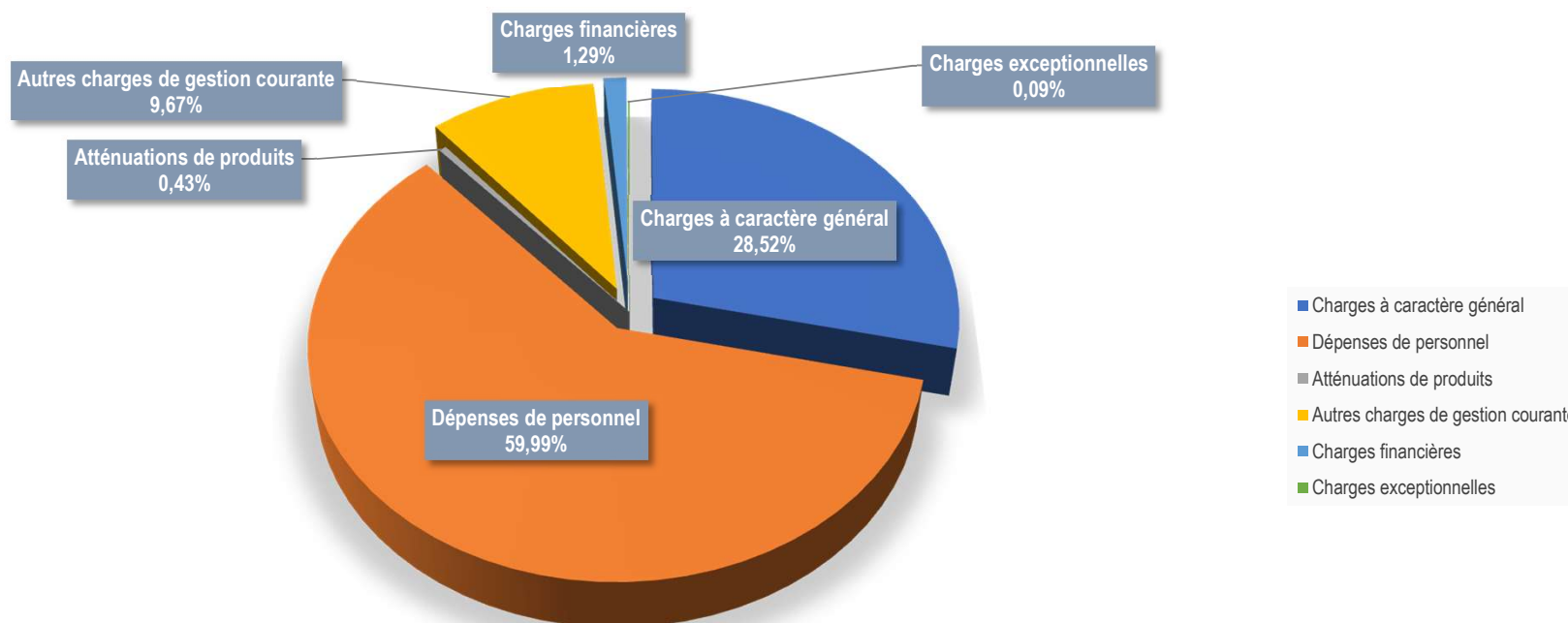
Comment ?

- +12 points sur la taxe foncière, principal impôt direct de la commune (soit +24,8%)

Que faisons nous en parallèle pour diminuer la pression fiscale sur la population ?

- Renforcement des liens avec les acteurs du territoire et recherche active de subventions ;
- Mise en place de pratiques innovantes pour chercher des financements (mécénat) ;
- Travail de fond avec les institutions pour que la ville soit reconnue à sa juste valeur (QPV).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22 436 222,42 € dont **20 156 222,42 €** de dépenses réelles, soit une augmentation des dépenses réelles de +7,90%.

Charges à caractère général 5 749 058,42 € (+877 992,07 € soit +18,02%) :

- L'inflation forte influe sur les prix et les révisions des marchés publics ;
- Les coûts liés à l'énergie sont en forte hausse, avec +530 809 € sur l'électricité et +251 700 € sur le gaz.

Charges de personnel 12 092 568 € (+0,81%) :

Cette évolution est à comparer aux chiffres du compte administratif, où le réalisé est de 11 995 338,84 € , soit une augmentation prévisionnelle de 97 229,16 € d'une année à l'autre. Cette augmentation prend en compte l'effet GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité), le remplacement d'agents absents ou mutés, la revalorisation légale du point d'indice et du SMIC. Le ratio de dépenses de personnel est de 60,5% pour la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants. Pour la ville de Faches-Thumesnil, ce ratio est de 60,11%.

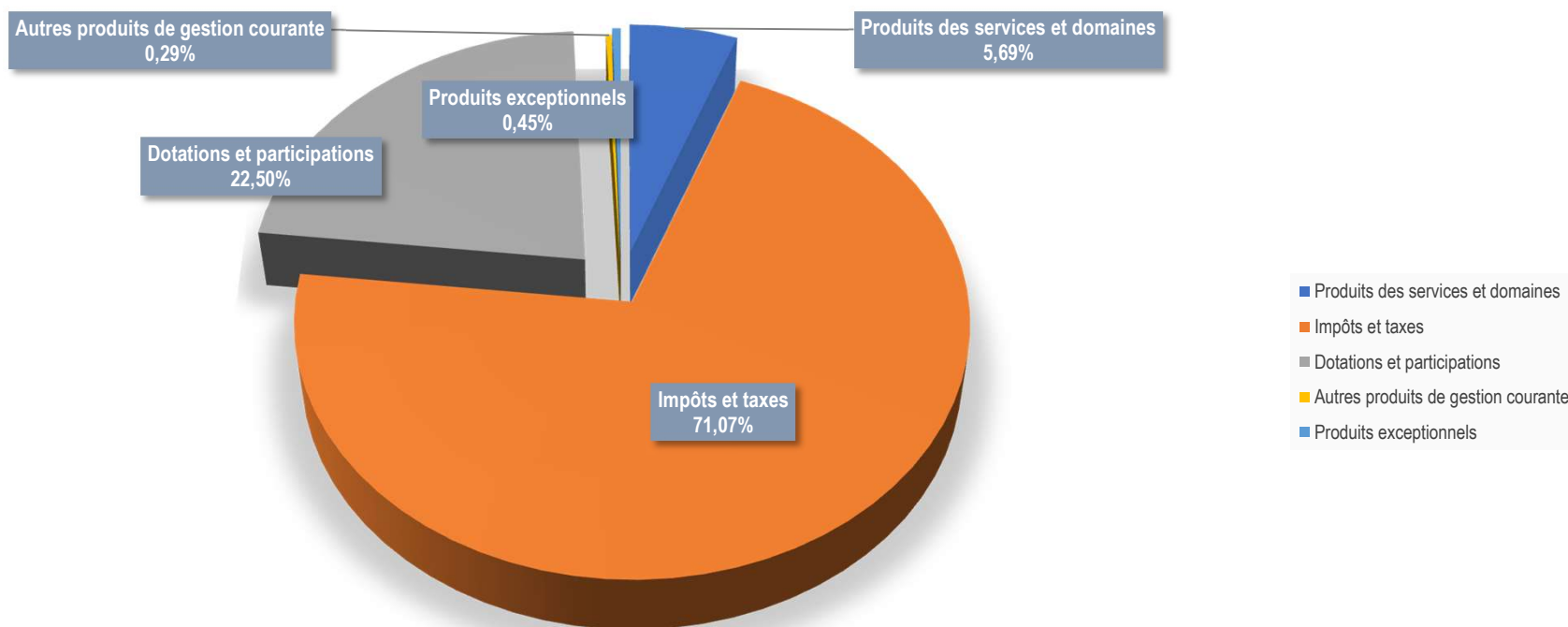
Charges financières : 261 000 € (+ 88 600 € soit +51,39%) :

L'emprunt du groupe modulaire Daudet-Bettignies de 4 000 000 € augmente ces charges pour l'exercice 2023. Cet emprunt a été réalisé en 2022, dans un contexte de taux favorables.

Concernant les dépenses d'ordre, elles comprennent le virement de section de 1,5 millions d'euros ainsi que les dotations aux amortissements à hauteur de 780 000 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 22 436 222,42 € dont **22 286 222,42 €** de recettes réelles.

Produits des services et du domaine 1 268 571 € (+ 30 226,65 €) :

Le chapitre est à l'équilibre (+2,44%). La légère dynamique est impulsée par le règlement d'occupation du domaine public ainsi que la reprise totale de l'activité.

Impôts et taxes 15 838 167 € (+ 2 873 167 €) :

Les taxes foncières sont en augmentation cette année, de par une revalorisation du taux de 12 points de la taxe foncière par la municipalité, ainsi que dans le cadre de l'inflation par l'Etat (en application du code général des impôts). Outre cela, les recettes des droits de mutation, même si en perte de vitesse, sont évaluées en hausse par rapport au budget précédent, à +50 000 €.

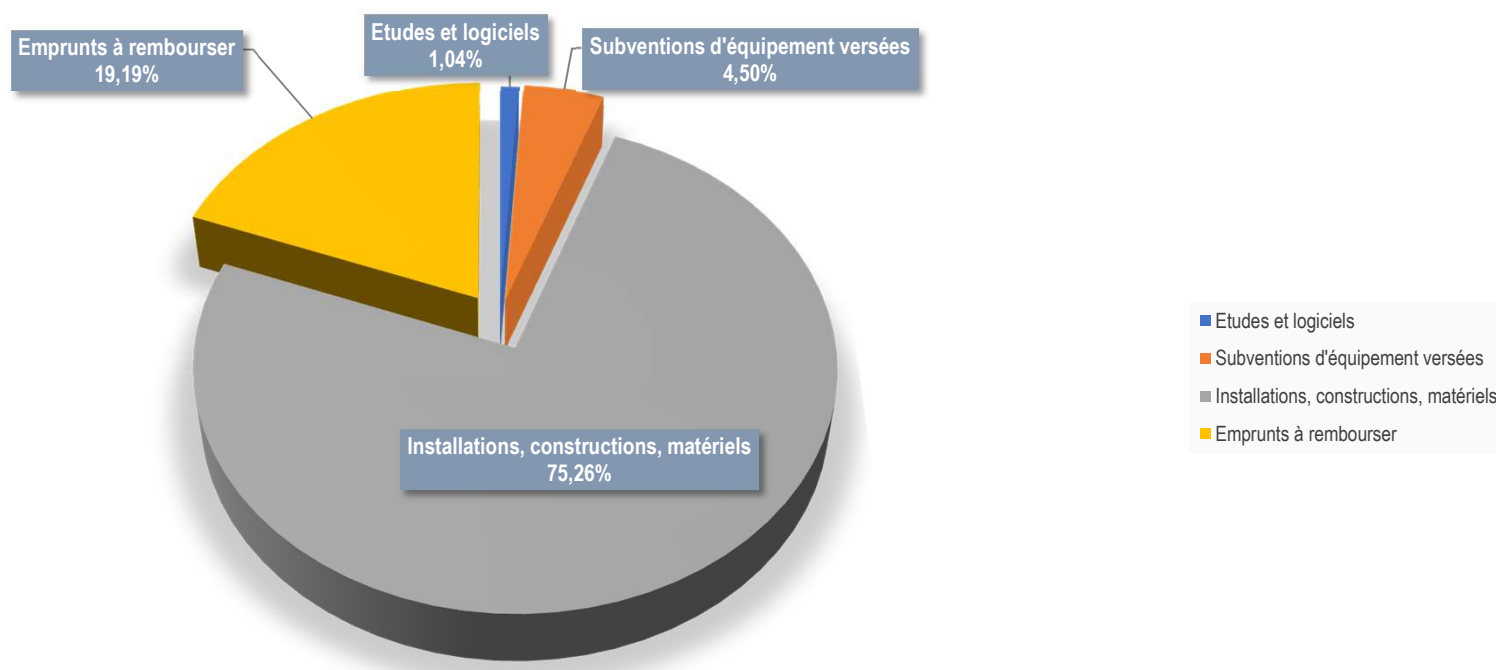
Dotations, subventions, participations 5 014 224,42 € (+ 1629,42 €) :

Les dotations sont à l'équilibre. Aucun dynamisme n'est prévu sur cette catégorie de recettes pour la ville, l'écart entre 2022 et 2023 étant de 0,03%.

Pour les recettes d'ordre, l'amortissement des subventions d'équipement atteint 110 000 €, la production immobilisée est estimée à 40 000 €.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors reports)



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les opérations réelles nouvelles s'élèvent à **7 201 731,97 €** dont :

5 415 831,97 € d'opérations d'équipement nouvelles, que sont :

Pour les opérations concernant le développement durable :

- Les investissements dans le cadre de la gestion technique des bâtiments pour 49 300 € ;
- Les investissements sur les chaufferies pour 39 960 € ;
- Le plan LED pour 162 500 €.

Pour les écoles :

- La création du groupe modulaire Daudet-Bettignies ainsi que les aménagements extérieurs pour presque 4,5 millions d'euros ;
- L'achat de mobiliers pour 15 000 € dans le cadre de la création du groupe scolaire.

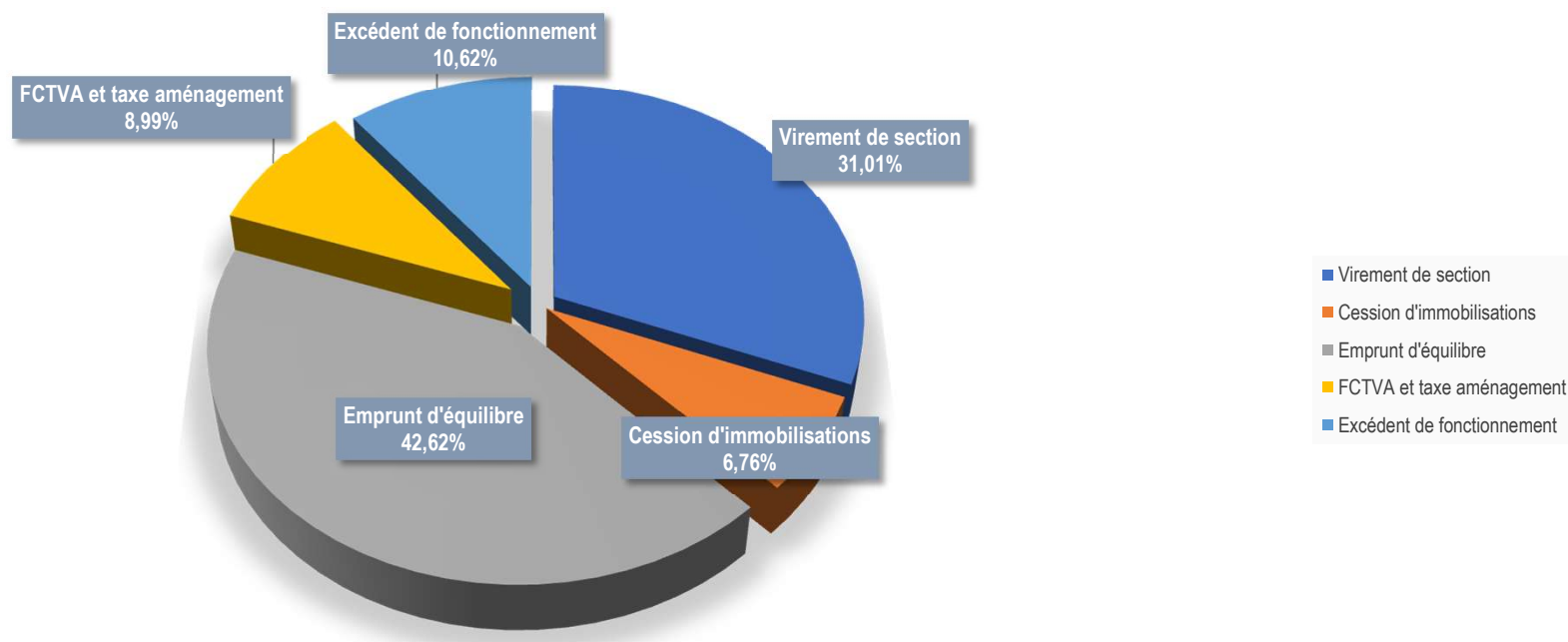
Pour les travaux courants :

- L'installation de systèmes de sécurité incendie pour 86 000 € ;
- Le désenfumage du complexe Kléber pour 55 000 € ;
- Des plantations d'arbustes divers pour plus de 20 000 € ;
- 20 000 € de travaux électriques à la suite de commissions de sécurité ;
- 21 000 € d'armoires électriques à changer entraînant actuellement des problèmes ou absences de régulation ;
- La fourniture ainsi que les travaux dans le cadre d'un dysfonctionnement de production d'eau chaude pour 15 000 € ;

324 000 € de subventions d'équipements à verser sont prévues au budget 2023.

Pour les dépenses d'ordre, l'amortissement des subventions d'équipement atteint 110 000 €, la production immobilisée est estimée à 40 000 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors reports)



RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **513 690,46 €** d'excédent de fonctionnement 2022, structurellement affaibli par le contexte économique de 2021 puis 2022. Le rapport de la CRC de 2021, portant sur les exercices 2016 et suivants, indiquait déjà que la dégradation de la situation financière de la ville s'amorçant, la capacité d'autofinancement nette de la commune serait négative en 2023 ;
- 327 000 € de produits de cession (dont 300 000 € pour la vente du Rang Baron et 27 000 € pour la vente d'un véhicule de police municipale) ;
- Un emprunt d'équilibre de 2 061 745,86 € ;
- 419 638 € de FCTVA et 15 000 € de taxe d'aménagement ;
- Pour information, en reports, 3 731 087,15 € d'excédent d'investissement 2022, issu de l'emprunt du groupe scolaire Daudet-Bettignies, effectué dans un contexte de taux favorable viennent s'ajouter au budget 2023.
- Concernant les recettes d'ordre, elles comprennent le virement de section de 1,5 millions d'euros ainsi que les dotations aux amortissements à hauteur de 780 000 €